



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac

Commune de Moréac

ARRETE n° 2025-145
AUTORISANT L'INSTALLATION D'UNE TERRASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2007 réglementant l'occupation du domaine public,

Vu la demande du 13 mars 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 -

Madame OLIVIER Isabelle, gérante du bar tabac jeux à l'enseigne « LE FIDJI », sis 12, Place de l'église à MOREAC, est autorisée à installer une terrasse face à son établissement, sur la voie publique, à compter du 15 mars 2025.

ARTICLE 2 -

L'emplacement occupé devra être tenu par le permissionnaire en parfait état de propreté. Toute installation devra être mobile et disposée de façon à n'occasionner aucune dégradation à la voie publique.

ARTICLE 3 -

La présente autorisation est révocable à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux conditions qui lui sont imposées.

ARTICLE 4 -

La policière municipale et la gendarmerie sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 -

: Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

. Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de LOCMINE

. Madame la policière municipale

. Madame OLIVIER Isabelle, gérante du bar tabac jeux à l'enseigne « LE FIDJI ».

Fait à Moréac le 05/03/2025
Pour le Maire,

L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE

